



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Saint-Denis, le 23 novembre 2021

**Décision DEETS-2021-45  
portant délégation dans le cadre de la présidence au jury du diplôme d'Etat (JADE) de  
masseur-kinésithérapeute**

LA DIRECTRICE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES  
DE LA REUNION

- Vu** Le Code de la Santé Publique ;
- Vu** Le décret n°2015-1110 du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
- Vu** L'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux ;
- Vu** Le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Jacques BILLANT, Préfet de la région Réunion ;
- Vu** L'arrêté du 17 janvier 2020 modifié relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
- Vu** L'arrêté préfectoral n° 610 en date du 31 mars 2021 portant création de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion ;
- Vu** L'arrêté interministériel du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Damienne VERGUIN en qualité de directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion à compter du 30 août 2021 ;
- Vu** L'arrêté préfectoral n° 1801 du 13 septembre 2021 portant délégation de signature à Madame la Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion ;
- Sur** proposition de la directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Délégation est donnée à Madame Brigitte THERMEA à l'effet de représenter la directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités au Jury d'Attribution du Diplôme d'Etat (JADE) de masseur-kinésithérapeute du 25 novembre 2021 et de signer les documents afférents.

**ARTICLE 2**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

